
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1er juin 2021 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin

CA21 08 0227

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue virtuellement, le mardi 1^{er} juin 2021, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA21 08 0228

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021.

ADOPTÉ.

CA21 08 0229

Soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai et des séances extraordinaires des 13 et 19 mai 2021.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai et des séances extraordinaires des 13 et 19 mai 2021 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA21 08 0230

La première période des questions du public a lieu de 19h35 à 20h10

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Maria Konstantinidis - fabmarika@icloud.com

What is the plan for reducing noise levels and controlling the number of people at parks like Parc Beaulac on Elizabeth street? Due to covid many more people coming to the Parc. Noise level is very disrupting. People like my self working from home have since a huge increase of foot patrol, kids everywhere, adults having parties and garbage increasing. What is the city doing about this? I am afraid it is a matter of time before someone gets hurt by a car, plus the terrible lack of surveillance by the city's patrolling and monitoring big issue.

Response (A. DeSousa): Good evening, Mrs. Konstantinidis. As is the case everywhere in Greater Montréal, the green spaces and parks have been very busy since the pandemic and still are today. I think we should feel gratified, because in Saint-Laurent, we are fortunate to benefit from so many parks, squares and spaces

allowing citizens and their families to benefit from a little respite from the restrictions imposed by the lockdown.

This said, we continue to reassure you that visiting our parks is a safe activity in collaboration with the SPVM, which ensures compliance with the health rules; our park monitors; and our *Patrouille de sécurité urbaine*, which ensure compliance with the curfew in effect, and, under normal circumstances, monitors the parks after they close at 11 p.m. With the deconfinement measures scheduled for the coming weeks, the inconveniences you reported should greatly improve. Until then, Saint-Laurent and its partners will continue to be vigilant with their monitoring.

Monsieur Rhona Spanier, 1330, rue Raimbault - rhona_spanier@hotmail.com

In your "Investment of \$2 Million in 2021 for Pedestrian Safety in Saint-Laurent" have you included re-building a safe spot for pedestrians to wait while crossing Cote Vertu at Montpellier? This safe spot always existed but - for some ridiculous and unknown reason - was removed when the fence was installed on the median in 2020.

Réponse (A. DeSousa): Bonjour M. Spanier. Les travaux réalisés par la STM dans le cadre de l'aménagement des voies pour le Service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Côte-Vertu est à l'origine du retrait du refuge pour piétons. Il faut cependant noter que le temps pour traverser le boulevard Côte-Vertu a été significativement augmenté pour permettre aux piétons de traverser en un seul temps et ne pas attendre au milieu du boulevard. Nous allons nous assurer de faire le nécessaire pour que l'intersection Côte-Vertu et Montpellier soit sécuritaire.

Madame Johanne Chamberland - jchamberland1@gmail.com

J'habite sur la rue Filiatrault et le vendredi à partir de 11 heures jusqu'à 14h30, nous avons des problèmes de stationnement. Beaucoup de personnes vont à la mosquée et se stationnent sur les deux côtés de la rue. Souvent, nous avons des problèmes de stationnement, car ils se stationnent sur les deux côtés de la rue et parfois bloquent notre entrée. J'ai déjà été à une réunion du conseil et j'ai expliqué le problème. Autrefois, c'étaient les étudiants du CÉGEP et maintenant nous avons en plus la mosquée. La dernière fois, la police a mis un ticket de stationnement à la voiture qui bloquait mon entrée. Deux semaines plus tard, ils ont brisé mon miroir de mon auto et cela m'a coûté 3,800 \$. La police nous dit qu'ils ne peuvent rien faire et que c'est la ville de régler le problème.

J'adore habiter Saint-Laurent, mais je trouve la situation bien désagréable.

Réponse (A. DeSousa) : Mme Chamberland, merci pour votre commentaire. Je suis surpris de la réponse que vous avez eue du SPVM et sachez que je vais communiquer avec le commandant afin de clarifier la situation, car les policiers du poste de quartier peuvent et doivent intervenir quand ils constatent une infraction. En ce qui concerne les enjeux de stationnement dans votre quartier nous allons communiquer avec les autorités de l'agence de mobilité de qui relève les agents et agentes de stationnement afin que ces derniers puissent procéder à une surveillance particulière dans le secteur. Dans le cas où votre entrée charretière est bloquée, vous pouvez aussi contacter l'Agence de la mobilité durable au 514 280-2222 pour une intervention rapide des agents de stationnement.

Madame Marie Elen Shaker - mirahissin@gmail.com

I'm a proud citizen of VSL So please can we renovate "Place Vertu" the entrance are very badly maintained, the doors don't open automatically, many times I help oldies to keep the door open for them, please can we put strict rules or fines to prevent people from throwing bottles, paper bags and masks on the floor or put the garbage out from Friday. I have great hope on my city in which I want to grow old and happy in it.

Réponse (A. DeSousa) : Bonjour Mme Shaker. La Place Vertu est gérée par une compagnie privée et nous ne pouvons pas, comme administration municipale publique, intervenir pour obliger les commerces à rénover leur immeuble. Toutefois, nous pouvons faire appliquer nos règlements municipaux quand il est question de nuisances et de malpropreté dans les stationnements. Nous vous suggérons de vous adresser directement à l'administration de la Place-Vertu afin de les aviser de la situation et de vos préoccupations à titre de client et usager de leurs installations.

Monsieur Nabil Khoury, 825, croissant du Ruisseau, #A6 enabkho@gmail.com

Selon le plan de Revitalisation Urbaine Intégrée Chameran-Lebeau (2014), le quartier Chameran est identifié comme enclavé avec un haut risque de ghettoïsation. Comme suivi, une étude de faisabilité fut élaborée pour l'extension de la rue Deguire entre le boulevard Jules-Poitras et la rue Muir, de l'autre côté des chemins de fer.

Qu'en est-il de cette étude aujourd'hui? Vu l'interruption du service de trains de banlieue, ne serait-ce le moment opportun pour mettre ce plan (ou une variation de celui-ci pour établir un passage sécuritaire à piétons/vélos) à exécution?

Dans le cadre du projet du REM, ce passage n'est pas prévu. Une telle demande doit provenir de la ville, comme ce fut le cas pour le passage ville-ville qui sera aménagé entre la rue Jean-Massé et la rue Dutrisac.

Réponse (A. DeSousa) : Bonsoir M. Khouri. Le projet visant à désenclaver le secteur Chameran demeure un souhait pour notre administration. L'arrondissement est d'avis que l'absence d'un passage non tarifé de part et d'autre de la voie ferrée du REM nuit grandement à la connectivité en transport actif du secteur.

Nous avons commandé en 2018 une étude préliminaire afin d'analyser la faisabilité du prolongement du boulevard Deguire et d'y aménager une traverse accessible aux piétons et aux cyclistes, mais les coûts de réalisation étaient trop importants pour aller de l'avant avec les propositions (traverse aérienne ou souterraine).

Malgré notre espérance, le projet du REM n'a pas permis de créer des conditions plus favorables à notre projet de lien (niveau des rails et des caténaires). Pour le moment, les liens via le boulevard de la Côte-Vertu, au niveau de la station Montpellier, ou via le viaduc du boulevard Henri-Bourassa demeurent donc les options possibles. Nous demeurons toutefois alerte aux opportunités de partenariats.

Monsieur Manef Zidi - manef.zidi@gmail.com

Bonjour Monsieur le maire, encore une fois je vous pose une question concernant le boulevard Henri-Bourassa entre le boulevard Marcel Laurin et l'autoroute 13.

J'ai posé la même question au printemps 2020. Je suis très déçu de voir que rien n'est fait et que la situation de la chaussée est pire qu'en 2020. SVP, quand allez-vous réparer le boulevard Henri-Bourassa une fois pour toutes? L'état est vraiment lamentable. Merci de me répondre honnêtement et de nous donner une prévision réaliste.

Réponse (A. DeSousa) : Je comprends votre impatience et je la partage. Malgré ce qui était prévu par la Ville relativement aux travaux de resurfaçage de ce tronçon en 2022, il appert que les processus de soumissions s'est avéré plus longs et complexes surtout lorsqu'il s'agit de chantiers majeurs comme celui qui est prévu sur le boulevard Henri-Bourassa.

Je n'ose pas vous donner une certitude sur cette prévision, car nous ne sommes pas les maîtres d'œuvre dans ce projet. Soyez assuré que notre équipe des communications en arrondissement et celle de la Ville-Centre vont partager les informations sur l'évolution du projet et la diffuser dès qu'ils l'auront.

Madame Josée Beaulé, 4836 chemin du Bois-Franc - joseebeaule33@gmail.com

Pourrait-on faire un marché aux puces communautaire 2 fois par année dans un endroit déterminé d'avance, on pourrait mieux connaître nos voisins et tout ça en incluant les mesures sanitaires nécessaires?

Réponse (A. DeSousa) : Bonjour, jusqu'à tout récemment les événements comme les marchés aux puces ou les ventes-débarras ont été interdits sur le territoire montréalais à cause de la pandémie. Ce que vous proposez existe déjà sous le nom de la Fête des voisins. Dès que la situation le permettra, je vous invite à faire une demande à nos services et à monter un projet en collaboration avec vos voisins.

L'arrondissement offre, par exemple, des barrières permettant de fermer une rue résidentielle pour la tenue d'un tel événement pour garantir la sécurité des familles. Bravo pour votre suggestion.

Monsieur M. J., rue Limoges

J'ai ouvert un dossier à la ville le 24 mars 2021 pour ajouter des dos-d'âne sur la rue Limoges, entre l'école primaire Beauséjour Nord et Beauséjour Sud. La partie spécifique de la rue devant ma maison est en forme de "S". Les parents qui amènent leur enfant le matin, et les cherchent

le soir sont souvent en retard et conduisent très vite sur ce tournant. À noter que, puisque c'est un corridor scolaire, la limite de vitesse est de 30 km / heure. Mes voisins et moi sommes très inquiets pour la sécurité de nos enfants et des enfants qui fréquentent les 2 écoles primaires, lesquelles sont situées sur notre rue, et qui marchent souvent dans cette section de la rue.

J'ai ouvert le même dossier il y a 3 ans. J'ai fait des suivis sur le dossier le 6 avril, 3 mai, 19 mai et 28 mai. Pour l'instant, rien n'a été fait du côté de la circulation depuis 2 mois. Je trouve cela inacceptable.

Nous avons fait quelques initiatives citoyennes temporaires, tel que mettre des cônes orange dans la rue pour que les voitures ralentissent. J'ai moi-même interpellé plusieurs voitures qui excèdent clairement la limite de vitesse.

Je vous prie, M. le Maire, de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que le département de circulation fasse avancer ce dossier, et ce avant que l'année scolaire se termine. Il en va de la sécurité de nos enfants.

Réponse (A. DeSousa). Merci pour vos commentaires. Nous prendrons plusieurs actions pour bonifier la sécurité des piétons à proximité de l'école Beauséjour:

- 1- Nous allons contacter la direction de l'école pour leur demander de sensibiliser les parents;
- 2- Nous enverrons une note au SVPM pour accroître la présence policière dans ce coin, et on va assurer le suivi;
- 3- Nous sommes en train d'évaluer la possibilité d'installer des mesures de modération de la vitesse telles que des balises flexibles à court terme;
- 4- Nous sommes aussi en train d'évaluer la possibilité de réaménager la rue Limoges (ajout de saillies, réduction des rayons de trottoirs...) à plus long terme.

Monsieur Jean-François Pathenaude, 2174 rue Kenneth-Patrick - jfmonette@hotmail.com

La dernière phase du parc Bois-Franc est-elle prévue prochainement et si oui quand sa construction débutera-t-elle?

Réponse (A. DeSousa) : L'aménagement de la dernière phase du parc du Bois-Franc demeure dans nos plans, mais nous avons été dans l'obligation de faire des choix à court terme compte tenu de plusieurs éléments.

Premièrement nous devons cet été et à l'automne réaliser des travaux urgents dans nos piscines municipales dont certaines ont besoin d'une réfection majeure.

De plus, nous évaluons actuellement si la réexcavation du bassin Noroît est requise pour éliminer une fois pour tout le problème de l'expansion non contrôlable de phragmite envahissant.

Cependant, nous travaillons actuellement sur le projet de l'aménagement de l'extrémité est du parc du Bois-Franc, secteur qui n'est pas touché par les travaux de réexcavation du bassin. Les travaux d'aménagement de ce secteur sont prévus à l'été 2022.

Madame Kathleen Johnson, 355, Saint-Aubin - johnson.kathleen@yahoo.ca

Are you planning on retaining St. Laurent's bilingual status?

Réponse (A. DeSousa) : Bonjour Mme Johnson. L'arrondissement de Saint-Laurent, tout comme la Ville de Saint-Laurent à l'époque, n'a pas et n'a jamais eu de statut de ville bilingue au sens où vous l'entendez et nous ne sommes donc pas visés par le projet de loi 96 du gouvernement du Québec (comme l'arrondissement de Pierrefonds par exemple).

Pour vous rassurer sur cet aspect nous allons maintenir nos façons de faire en matière de communication avec l'ensemble de notre communauté, incluant nos résidents anglophones.

Nous avons même reçu notre certification de L'Office de la langue française récemment, ce qui veut dire que nous sommes conformes aux lois.

Bref, aucun changement ne sera apporté sur nos façons de communiquer avec nos citoyens.

Madame Karen Keane, 1940, rue Filion - razzberi8408@gmail.com

J'aimerais savoir comment nous pouvons faire ajouter des enseignes de restrictions de stationnement afin principalement de voir sa rue bien nettoyée. J'ai également remarqué que des gens se stationnent des semaines de temps sans bouger et sans contravention.

Réponse (A. DeSousa): Bonjour Mme Keane, une révision des restrictions de stationnement est prévue au cours des prochaines années en fonction des besoins des résidents et des besoins pour l'entretien de rue. Cette révision se fera par secteur afin d'assurer l'uniformité des restrictions de stationnement et, ainsi, la continuité des opérations d'entretien de rue.

Malheureusement, nous ne pourrons pas intervenir « à la pièce » puisque le manque d'uniformité des restrictions de stationnement nuira aux opérations d'entretien.

Nous prendrons en considération vos commentaires lors de l'analyse de votre secteur. Veuillez noter que votre secteur sera priorisé en raison de sa proximité à la future gare du REM.

Monsieur Alain Bolduc, 1357, rue Decelles Montréal - abolduc3106@gmail.com

En février 2020, une entreprise opérant sous le nom de Carrosserie Auto St-Laurent s'est établie au 910, rue Saint-François-Xavier dans l'arrondissement, suite à l'octroi d'un certificat d'autorisation d'usage selon lequel l'usage principal est énoncé comme étant ATELIER DE CARROSSERIE - RÉPARATION DE VOITURES ACCIDENTÉES ; (S2 2222-01).

Cependant, depuis que cette entreprise a débuté ses opérations, elle s'adonne majoritairement, dans une mesure de 80 à 90 %, selon ce qui peut facilement être observé, à des activités de mécanique générale et d'entretien automobile, plutôt qu'à celles pour lesquelles l'usage a été autorisée.

Ceci fait en sorte qu'elle génère un achalandage démesuré sur la rue et dans le quartier, 20 à 30 clients par jour, qui s'apparente, après vérification, à celui du Canadian Tire situé à la Place Vertu, sur le boulevard Cavendish, sans évidemment avoir les infrastructures nécessaires pour accommoder une telle intensité de ses opérations, notamment en ce qui concerne le nombre de baies de services ou l'espace disponible sur son terrain.

L'achalandage observé est aussi injustifiable sur la base des statistiques d'accidents avec dommages recensés par la SAAQ en relation au nombre d'établissements de carrosserie énumérés par la Ville de Montréal sur son propre territoire, ce que vous devez sûrement être en mesure d'apprécier, ayant vous-même une formation de comptable.

Évidemment, cette situation cause régulièrement la cohue sur ce petit cul-de-sac résidentiel et sur les rues environnantes, puisque ce commerce, en contravention de la section 2.1.3.2 du Règlement RCA08-08-0001 sur le zonage qui spécifie que pour la classification d'usage Commercial de véhicule léger (s2), dont l'usage 2222-01 fait partie, toutes les opérations sont faites à l'intérieur d'un bâtiment, sauf pour la classe générique stationnement (2223):

- 1) accapare à lui seul un pourcentage déraisonnable des espaces de stationnement de rue disponibles au détriment des résidents, y compris dans les espaces réservés aux détenteurs vignettes en dehors des heures où les restrictions s'appliquent,
- 2) s'adonne plusieurs fois par jour à des manœuvres de repositionnement de véhicules, déplaçant régulièrement 4, 5 ou 6 véhicules simultanément lorsque vient le temps d'en faire entrer ou sortir de son bâtiment, puisque 3 et plus se retrouve régulièrement stationnés immédiatement devant son bâtiment, tant sur son terrain que sur la rue devant celui-ci, bloquant ainsi l'accès à ses propres baies de service, cette situation spécifique causant évidemment un risque accru pour la sécurité des autres usagers de la rue Saint-François-Xavier, y compris ses résidents,
- 3) s'adonne aussi à plusieurs autres activités de repositionnement de véhicules afin de se soustraire aux conséquences liées aux restrictions de stationnement sur rue, dont des zones où le stationnement est censé être limité à 120 minutes, mais où ses véhicules peuvent souvent demeurer stationnés beaucoup plus longtemps, dans certains cas plusieurs jours, sans compter les autres espaces de stationnement dont il se sert aussi régulièrement dans l'aire à l'ouest du Parc Decelles, ainsi que sur les autres rues environnantes, dont la rue Decelles, la rue Roy et le boulevard Sainte-Croix, pour ne donner que ces exemples, privant ainsi les usagers du parc et les résidents du quartier aux environs de ces places.

Et ceci sans oublier les autres nuisances causées par cette entreprise dans le quartier, dont celles reliées aux bruits, aux odeurs nauséabondes qui se dégagent du système d'évacuation de sa salle de peinture lorsqu'elle s'adonne à son usage autorisé, aux odeurs de gaz d'échappement des véhicules de ses clients qui sont régulièrement laissés en marche plus de 3 minutes, et souvent sur des périodes beaucoup plus longues, pouvant dépasser une heure,

autant sur la voie publique que sur le terrain du commerce pour des raisons inexplicables, sauf dans les cas où elles sont employées comme "salles d'attentes" par leurs clients par temps froid ou en période de canicule, puisqu'il n'y a pas de salle d'attente à même le bâtiment du commerce, aux clients qui flânent de longues périodes sur la rue alors que leurs véhicules font l'objet de réparations ou d'entretien mécanique, aux activités de réparation, d'entretien et d'évaluation qui sont faites régulièrement à l'extérieur du bâtiment, dont sur la rue, faute d'espace suffisant à l'intérieur du bâtiment, pour ne nommer que celles-ci.

Alors que vous déplorez régulièrement les manques en ressources humaines et financières à la disposition de l'arrondissement pour desservir adéquatement ses résidents et que vous enjoignez la ville-centre à assainir ses propres pratiques financières et budgétaires, entre autres depuis le début de la pandémie, j'estime que les amendes qui auraient pu être émises à cette entreprise pour contraventions aux seuls règlements sur les nuisances et de zonage pourraient facilement se chiffrer dans une fourchette allant de 1.5M\$ à 3M\$, puisqu'elle les viole quasi quotidiennement depuis février 2020. Ajouter à cela les multiples infractions de stationnement observées tous les jours, qui restent majoritairement sans conséquence et qui auraient pu apporter des entrées de plusieurs centaines de milliers de dollars à elles seules si elles avaient été traitées différemment, et l'arrondissement se retrouve vraisemblablement devant un manque à gagner important aujourd'hui, causé par son peu de rigueur apparente dans le traitement de ce dossier.

Ceci sans compter l'impact négatif sur les valeurs foncières pour les voisins d'un commerce comme celui-ci, qui génère des nuisances de façon répétitive au quotidien. En effet, l'Institut canadien des évaluateurs estime que ce genre de nuisances peut facilement entraîner une réduction de la valeur des propriétés avoisinantes allant de 5 et 10%, possiblement plus, pouvant non seulement causer un préjudice au voisinage, mais entraînant aussi un impact négatif à long terme sur la capacité de l'arrondissement de générer des revenus de taxation foncière, qui se chiffre facilement aujourd'hui aux alentours de 10 000 \$ annuellement.

Après ce long préambule, ma question bien simple pour vous est la suivante:

De multiples plaintes de résidents ayant été logées au sujet des impacts négatifs des multiples infractions de Carrosserie Auto Saint-Laurent sur le quartier avoisinant, pourquoi l'arrondissement a-t-il permis à cette situation de perdurer si longtemps, alors qu'il est évident qu'elle ne bénéficie à personne, à part bien sûr aux opérateurs délinquants de ce commerce, et que comptez-vous faire pour y remédier?

Réponse (A. DeSousa). Vous savez comme moi que votre dossier est actuellement sous analyse au bureau de l'Ombudsman de Montréal et vous comprendrez que je ne peux pas entrer dans les détails ce soir. J'ai un devoir de réserve dans mes commentaires.

Je fais confiance à nos équipes qui sont en contact régulièrement avec le représentant de l'ombudsman.

La directrice de l'arrondissement suit le dossier de très près et nous devons laisser le processus se poursuivre. Je tiens néanmoins à vous rassurer sur le fait que plusieurs services de l'arrondissement et de la ville demeurent vigilants et agissent promptement lorsque c'est nécessaire dans votre quartier.

Que ce soit la direction de l'urbanisme, des permis et inspections, notre service de l'environnement et celui de la Ville-Centre, l'agence de mobilité et notre patrouille de sécurité urbaine, notre section de la circulation, le SPVM et même le Service des incendies de Montréal travaillent toujours sur le dossier à l'heure où l'on se parle et continuerons de le faire dans le but de minimiser les irritants que vous et vos voisins subissez depuis plusieurs mois, et ce dans les limites de nos pouvoirs comme administration municipale.

Madame Catherine Chevrier, 1357, rue Decelles - catherine.chevrier50@gmail.com

Madame nous souligne qu'elle a récemment participé au groupe de discussion sur la Sécurité urbaine organisé par l'Arrondissement, elle est à même de constater que ses préoccupations et celles de ses voisins entourant la vitesse et la sécurité sur certaines rues et dans certains secteurs sont partagées par plusieurs. Ainsi, elle aimerait connaître la priorité que nous accordons à très court terme à la mise en place de moyens concrets pour atténuer les problèmes de Sécurité urbaine déplorés par plusieurs depuis longtemps déjà? Les enjeux de sécurité ne prennent pas de vacances, contrairement à certains d'entre nous.

Réponse (A. DeSousa): Bonsoir Mme Chevrier. Merci d'avoir participé à la consultation dans le cadre de notre planification stratégique 2022-2025.

Vous avez raison, la sécurité est une préoccupation pour nos citoyens et pour notre administration. C'est pourquoi nous avons adopté l'an dernier un ambitieux Plan

directeur piétonnier visant justement à mettre en place diverses mesures d'atténuation de la circulation.

Nous entreprendrons dès ce printemps une série de travaux destinés à assurer la sécurité et la convivialité des déplacements des piétons sur son territoire. Ce projet d'envergure permettra l'aménagement, à 38 endroits différents, de saillies de trottoirs, de dos d'âne, de rayons de trottoirs réduits, ainsi que d'intersections et des traverses surélevées.

Bénéficiant aux citoyens et citoyennes de tout âge, ces travaux totaliseront pour 2021 un montant de 2 003 740 \$, assumés conjointement par Saint-Laurent et la Ville de Montréal.

Nous avons aussi rencontré récemment le commandant du poste de quartier du SPVM et ce dernier nous a assuré de sa collaboration pour que les policiers interviennent dans les secteurs névralgiques.

Monsieur Henri Durafourt – 655, rue Crevier - henri.durafourt@outlook.com

- 1- Pourquoi le stationnement de 4 heures n'est-il pas surveillé ou appliqué dans le vieux Saint-Laurent afin que les voitures ne soient pas laissées toute la journée ou même pendant plusieurs jours dans le stationnement de 4 heures ?
- 2.- Que fait la sécurité publique (pourquoi sont-ils engagés) ? Peuvent-ils signaler les panneaux de signalisation (comme les panneaux d'arrêt) qui sont obstrués par la végétation, peuvent-ils signaler les véhicules qui sont stationnés illégalement ? Peuvent-ils placer une brochure d'information dans les boîtes aux lettres des maisons qui ne respectent pas le placement des ordures, des feuilles mortes ou de la neige ?

Réponse (A. DeSousa) : notre service de sécurité urbaine a comme rôle principal de collaborer avec les services d'urgence et de développer des partenariats avec les différents services et organismes publics sur le territoire de Saint-Laurent.

Notre objectif est donc de maintenir et d'améliorer le sentiment de sécurité chez nos citoyennes et citoyens. Nous travaillons effectivement en collaboration avec les inspecteurs municipaux dans l'application des règlements, et nous posons des actions concrètes par notre présence lors d'événements publics. Lorsque nos patrouilleurs constatent des anomalies sur le territoire, ils communiquent l'information aux services concernés et se sont nos inspecteurs qui font le suivi de façon systématique.

CA21 08 0231

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante:

- | | |
|----------------|---|
| CONSIDÉRANT | que l'air pur est essentiel au bien-être physique, social et économique de tous les Canadiens et de leur environnement; |
| CONSIDÉRANT | que les conséquences mondiales, régionales et locales de l'augmentation de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre sont graves; |
| CONSIDÉRANT | que les Canadiens reconnaissent que les gouvernements, l'industrie et le grand public doivent agir, individuellement et collectivement, pour réduire les émissions nocives qui contribuent à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques; |
| CONSIDÉRANT | que la première semaine de juin de chaque année a été désignée Semaine canadienne de l'environnement par le gouvernement fédéral afin de sensibiliser le public au sujet de l'environnement et des bienfaits liés à sa protection; |
| CONSIDÉRANT | que le 5 juin de chaque année a été désigné Journée mondiale de l'environnement par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de sensibiliser davantage l'opinion publique à la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement. |
| EN CONSÉQUENCE | je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 30 mai au 5 juin 2021, Semaine canadienne de l'environnement et plus particulièrement la journée du 5 juin qui a été décrétée par les Nations Unies, Journée mondiale de l'environnement . |

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour de juin deux mille vingt-et-un

CA21 08 0232

Le maire Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante:

CONSIDÉRANT que Saint-Laurent participera aux Journées des jardins pour souligner le rôle que jouent les jardins dans nos vies et nos communautés, et en l'honneur de la Journée nationale du jardin, qui est célébrée chaque année le samedi avant la fête des Pères;

CONSIDÉRANT que les Journées des jardins éduqueront les résidents de Saint-Laurent sur la culture et l'histoire des jardins de la communauté, sur l'importance des jardins publics et privés, sur les valeurs du jardinage domestique, sur les avantages pour la santé, le bien-être et l'esthétique qui découlent des jardins et sur la promotion de la gestion de l'environnement;

CONSIDÉRANT que les Journées des jardins seront une occasion pour les passionnés de jardinage, les familles, les écoles et les touristes, tant nouveaux que chevronnés, d'aller dans leur propre jardin, de visiter une jardinerie ou un jardin local ou de voyager dans notre communauté pour partager leurs connaissances et leur passion pour les jardins et le jardinage;

CONSIDÉRANT que les Journées des jardins célébreront notre culture et patrimoine horticole de notre communauté ainsi que nos industries locales spécialisées en aménagement paysager, en production en pépinière et en jardinerie.

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame par la présente la semaine du 13 au 21 juin 2021, **Journées des jardins** à Saint-Laurent.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour de juin deux mille vingt-et-un.

CA21 08 0233

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213058005 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réparation des branchements d'égout sur diverses rues - Soumission 21-514.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Location Lordbec inc.	58 424,56 \$
R. Benoit Construction inc.	61 810,56 \$
Construction Camara / 6742114 Canada inc.	117 935,61 \$
GDLC Excavation inc.	122 850,79 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Location Lordbec inc**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de réparation des branchements d'égout sur diverses rues, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **58 424,56 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres – 21-514 ;
- 2.- D'autoriser une dépense de **5 842,45 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de 64 267,01 \$, pour les travaux;
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel;

- 5.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à retourner en appel d'offres sur invitation à l'épuisement des sommes allouées.

ADOPTÉ

CA21 08 0234

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217745002 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux d'abattage, pour l'année 2021 – Soumission 21-18739.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Élagage prestige inc.	178 958,59 \$
Élagage Martel (3087-5520 Québec inc.)	199 155,10 \$
Arboriculture de Beauce inc.	310 587,72 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Élagage prestige inc.** le contrat pour des travaux d'abattage, pour l'année 2021, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **178 958,59 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 21-18739;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0235

Soumis sommaire décisionnel numéro 1214378008 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis, pour la gestion et la surveillance de travaux d'installation d'éclairage extérieur - Soumission 21-013.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
IGF axiom inc.	47 553,66 \$
MLC Associés inc.	54 498,15 \$
FNX-INNOV inc.	56 527,46 \$
OMBRAGES	60 890,76 \$
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	90 784,26 \$
TETRA TECH QI INC.	115 101,47 \$
CIMA+ s.e.n.c.	159 987,71 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **IGF axiom inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis, pour la gestion et la surveillance de travaux d'installation d'éclairage extérieur, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **47 553,66 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres - Soumission 21-013 ;
- 2.- D'autoriser une dépense de **3 328,76 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de 50 882,42 \$, pour les travaux;

4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

CA21 08 0236

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299011 relatif à la convention avec le Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière pour la période 2021-2022, conformément au Cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local autorisant le versement de 14 733 \$, afin d'animer et de coordonner la Table de quartier pour l'année 2021, approuvant l'octroi d'une somme supplémentaire de 16 380 \$ pour l'année 2021, provenant de l'Entente administrative Ville-MTESS de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, approuvant la convention relative à cette entente et autorisant le directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer les conventions.

ATTENDU que l'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales et qu'elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux priorités par le milieu, notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté;

ATTENDU que le COSSL regroupe 52 membres issus du milieu communautaire et du loisir, du milieu public et parapublic, du milieu des affaires et des représentants des instances gouvernementales municipales, provinciales et fédérales;

ATTENDU que le financement octroyé au COSSL dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local contribue à la solidarité et à la cohésion sociale sur le territoire de l'arrondissement;

ATTENDU que le COSSL constitue, pour Saint-Laurent, l'instance de concertation intersectorielle et multi réseau reconnue par l'autorité compétente. Il est un acteur incontournable du développement social dans la communauté laurentienne et joue son rôle de rassembleur des forces vives du milieu;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la convention avec le Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière octroyée pour la période 2021-2022, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;
- 2.- D'autoriser le premier versement de 14 733 \$ pour l'année 2021 et d'approuver l'octroi d'une somme supplémentaire de 16 380 \$ pour l'année 2021, provenant de l'Entente administrative Ville-MTESS de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- 3.- D'autoriser le directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer les conventions;
- 4.- D'imputer les dépenses conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

CA21 08 0237

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1186909005 visant à modifier la date d'échéance des protocoles d'entente intervenus avec les treize organismes de loisir culturel, tel qu'adoptés lors de la séance ordinaire du 5 juin 2018 (CA18 08 0333) et d'autoriser le directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer ces treize nouveaux protocoles d'entente.

ATTENDU que le 1^{er} décembre 2015, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté par résolution (CA15 080779) la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent*, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017;

ATTENDU que dans le cadre de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent*, 13 organismes de loisirs ont présenté une demande d'accréditation;

ATTENDU que la pandémie de COVID-19 a entraîné la suspension de plusieurs activités de loisirs et que de procéder à des renouvellements d'accréditation serait une contrainte excessive pour les organismes dans le contexte actuel;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la modification de la date d'échéance des 13 protocoles d'ententes intervenus avec les organismes de loisirs actifs sur le territoire de Saint-Laurent pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;
- 2.- D'autoriser le directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social, à signer les 13 protocoles tel que modifiés et plus amplement détaillés au présent sommaire addenda, ayant pour effet de reporter la date d'échéance des protocoles d'entente au 30 juin 2022;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel addenda.

ADOPTÉ.

CA21 08 0238

Soumis sommaire décisionnel numéro 1216275003 visant à autoriser l'adhésion au Programme des installations sportives extérieures 2021-2025, autoriser le dépôt de deux demandes de financement pour les projets de réfection du terrain de baseball, des terrains de bocce au parc Noël-Sud, ainsi que la réfection du terrain de baseball au parc Petit et autorisant le directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer la documentation s'y rattachant.

ATTENDU la résolution numéro CE19 01408 adoptée par le comité exécutif à sa séance du 4 septembre 2019 prenant acte du dépôt de la liste des 19 projets d'arrondissements prioritaires et bénéficiant d'une aide financière de 16,5 M\$ à la suite du premier appel de projets du Programme des installations sportives extérieures.

ATTENDU la résolution numéro CE19 0409 adoptée par le comité exécutif à sa séance du 13 mars 2019 adoptant le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029;

ATTENDU que pour la période 2021-2025, l'aide financière prévue au Programme des installations sportives extérieures est de 56,1 M\$, sous réserve des budgets adoptés par le conseil municipal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. D'autoriser l'adhésion au Programme des installations sportives extérieures 2021-2025;
2. De permettre le dépôt de deux demandes de financement pour les projets de réfection du terrain de baseball et des terrains de bocce au parc Noël-Sud,
3. De permettre le dépôt d'une demande de financement pour projet de réfection du terrain de baseball au parc Petit; et
4. De consentir à ce que le directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social signe la documentation s'y rattachant.

ADOPTÉ.

CA21 08 0239

Soumis sommaire décisionnel numéro 1212839002 relatif au versement d'une subvention de 50 000 \$ à la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord pour l'année 2021.

ATTENDU que la SDC La Zone Décarie Nord est la première et la seule à être établie sur le territoire de Saint-Laurent ;

ATTENDU le règlement RCA17-08-5 sur les subventions aux sociétés de développement commercial (SDC) et plus particulièrement, ses articles 12 et 13 ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 50 000 \$ à la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord, pour l'année 2021;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0240

Soumis sommaire décisionnel numéro 1216879002 relatif à un soutien financier au Musée des maîtres et artisans du Québec pour l'année 2021.

ATTENDU que le Musée des maîtres et artisans du Québec (MMAQ) est un organisme reconnu par l'arrondissement et constitue, par le fait même, un partenaire majeur en matière de culture;

ATTENDU qu'en soutenant financièrement le MMAQ, l'arrondissement contribue à faciliter l'accès à la culture et à favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- D'accorder un soutien financier de 85 000 \$ au Musée des Maîtres et Artisans du Québec pour l'année 2021;
- 2.- D'autoriser le directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à signer le protocole d'entente qui s'y rattache;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0241

Soumis sommaire décisionnel numéro 1216879003 accordant un soutien financier à l'organisme à but non lucratif Kolab, pour la réalisation d'une murale sur l'école publique Bois-Franc-Aquarelle située aux 2080 et 2085, rue de Londres, dans le secteur Norvick et édicter une ordonnance pour permettre la réalisation de la murale sur les deux bâtiments.

ATTENDU que dans son Plan local de développement culturel 2018-2021, l'arrondissement met en vedette l'art mural et souhaite soutenir l'organisme Kolab, pour la création et la réalisation d'une huitième murale sur son territoire;

ATTENDU que ladite murale sera créée et réalisée sur l'école publique Bois-Franc-Aquarelle située aux 2080 et 2085, rue de Londres, dans le secteur Norvick et édicter une ordonnance pour permettre la réalisation de la murale sur les deux bâtiments;

ATTENDU que le secteur Norvick et plus particulièrement celui de l'école Bois-Franc-Aquarelle est une recommandation de l'équipe de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

ATTENDU la résolution CE21 0647, adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 28 avril 2021, accordant à Kolab un soutien financier de 21 227 \$ pour son projet « Ma passion, mon trésor » dans le cadre du Programme d'art mural - volet 2;

ATTENDU que la contribution financière de l'arrondissement est de 20 000 \$;

ATTENDU le Plan local de développement culturel 2018-2021 de l'arrondissement visant à faire de la culture une dimension essentielle du développement durable du territoire;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter l'ordonnance OCA08-08-0001-14 afin de permettre la création et la réalisation d'une murale sur l'école publique Bois-Franc-Aquarelle située aux 2080 et 2085, rue de Londres, dans le secteur Norvick et édicter une ordonnance pour permettre la réalisation de la murale sur les deux bâtiments;
- 2.- D'accorder un soutien financier à l'organisme non lucratif Kolab totalisant la somme de 20 000 \$ pour la réalisation de ladite murale sur l'école publique Bois-Franc-Aquarelle située aux 2080 et 2085, rue de Londres, dans le secteur Norvick et édicter une ordonnance pour permettre la réalisation de la murale sur les deux bâtiments;

3.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0242

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299012 accordant un don au Club Lions Saint-Laurent en soutien à ses activités régulières pour l'année 2021.

ATTENDU les critères d'admissibilité à la Politique de soutien et de reconnaissance de Saint-Laurent dans la catégorie « groupes humanitaires »;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ au Club Lions de Saint-Laurent pour l'année 2021;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0243

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299013 accordant un don au Regroupement Partage, en soutien à l'opération Sac à Dos pour la rentrée scolaire 2021.

ATTENDU que le présent dossier s'inscrit dans le Chantier A du nouveau Plan climat 2020-2030 : Pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre : « Mobilisation de la communauté montréalaise »;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 500 \$ au Regroupement Partage, en soutien à l'opération Sac à Dos pour la rentrée scolaire 2021;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0244

Dépôt par la directrice d'arrondissement des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1213984007).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 29 avril et le 26 mai 2021, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA21 08 0245

Soumis sommaire décisionnel numéro 1214547001 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 1373-1375, rue Beaulieu dans la zone H12-058 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement de l'habitation bifamiliale contiguë en aménageant un espace de stationnement au rez-de-chaussée et en empiétant dans la marge latérale de 1,09 mètre et dans la marge arrière de 3

mètres alors que la réglementation applicable exige un minimum de 2 mètres et 7,6 mètres respectivement.

ATTENDU qu'au point 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 5 mai 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20210502);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 mai 2021 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser la dérogation mineure, telle que soumise à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 5 mai 2021.

ADOPTÉ.

CA21 08 0246

Adopter un second projet de résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser l'installation de modules préfabriqués temporaires sur le site des bâtiments industriels situés aux 2525 et 2585, chemin de la Côte-de-Liesse (sommaire décisionnel 1216322002) en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter un second projet de résolution afin de modifier un projet particulier déjà approuvé par la résolution CA19 080388 le 6 août 2019 visant à autoriser l'installation d'un bâtiment accessoire temporaire sur le site des bâtiments industriels situés aux 2525 et 2585, chemin de la Côte-de-Liesse, lot 6 182 015; en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la partie ombragée définie sur le plan de l'annexe A et située sur le lot 6 182 015.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement RCA08-08-0001 sur le zonage applicable au territoire décrit à l'article 1, l'installation d'un bâtiment accessoire est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À ces fins, il est permis d'installer un bâtiment accessoire temporaire en dérogeant aux normes d'installation d'un bâtiment accessoire, de coefficient d'occupation du sol, du taux d'implantation au sol, de nombre de cases de stationnement, d'entreposage extérieur et de pourcentage d'espace vert et aux articles 3.16 et 5.46, du Règlement RCA08-08-0001 sur le zonage. Toute autre disposition réglementaire non compatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

Ces dérogations sont uniquement accordées à partir de l'entrée en vigueur du présent projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble jusqu'au mois de février 2022.

SECTION III

CONDITIONS GÉNÉRALES

3. Malgré la grille des usages et normes de la zone B18-027, le coefficient d'occupation du sol est de 0,11, telle l'implantation indiquée à l'annexe B;
4. Malgré la grille des usages et normes de la zone B18-027, le taux d'implantation au sol est de 0,11, telle l'implantation indiquée à l'annexe B;

5. Malgré l'article 2.1.5.2, une superficie d'entreposage extérieur équivalente à 3 625 m² est autorisée, tel qu'indiqué à l'annexe C;
6. Malgré l'article 3.16, le matériau de revêtement extérieur autorisé pour le bâtiment accessoire est un déclin en aluminium de couleur blanche;
7. Malgré le paragraphe 9° du tableau 4.4.2.A, l'implantation de l'espace de stationnement en marge avant est autorisée selon l'annexe C;
8. Malgré l'article 4.4.4, le nombre maximal de cases de stationnement autorisé est de 29 cases, tel qu'indiqué à l'annexe C;
9. Malgré l'article 5.46, les espaces de bureaux sont localisés au rez-de-chaussée au sein du bâtiment accessoire temporaire et représentent 15 % de la superficie de plancher totale du bâtiment.

SECTION IV

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

10. Le bâtiment accessoire temporaire ne doit disposer d'aucune fondation;
11. Aucun affichage supplémentaire n'est autorisé sur le terrain;
12. Le sol dégagé à la suite de la démolition du bâtiment sis au 2585, chemin de la Côte-de-Liesse doit être recouvert de pavé autobloquant, d'asphalte ou de béton;
13. Le bâtiment accessoire temporaire doit être implanté et aménagé selon l'annexe D;
14. Le requérant doit déposer des plans, du bâtiment accessoire temporaire, lesquels sont signés et scellés par un architecte confirmant la conformité de la construction.

Les annexes s'y rattachant sont jointes au sommaire décisionnel comme étant les annexes:

ANNEXE A

Territoire d'application

ANNEXE B

Implantation du bâtiment accessoire

ANNEXE C

Entreposage extérieur et stationnement

ANNEXE D

Plans détaillés

CA21 08 0247

Adopter un premier projet de résolution approuvant un projet particulier visant à la construction d'un poste d'essence avec dépanneur au 6155, boulevard Henri-Bourassa Ouest (sommaire décisionnel 1214903001) et correspondant au lot 2 377 785 au cadastre du Québec en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter un premier projet de résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser la construction d'un poste d'essence avec dépanneur au 6155, boulevard Henri-Bourassa Ouest et correspondant au lot 2 377 785 au cadastre du Québec le tout, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la partie ombragée définie sur le plan de l'annexe A et située sur le lot 2 377 785.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement sur le zonage numéro RCA08-08-0001 applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un poste d'essence avec dépanneur est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À ces fins, il est permis de déroger, à la marge arrière minimale, au rapport espace-bâti terrain minimal; aux coefficients d'occupation du sol minimal et maximal prescrits à la grille C03-046; aux articles 4.2.2, 4.2.8.10, 4.2.8.11, 4.2.8.15 et 6.1.16 du Règlement sur le zonage numéro RCA08-08-0001. Toute autre disposition réglementaire non compatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III CONDITIONS GÉNÉRALES

3. Malgré les normes prescrites à la grille des usages et normes de la zone C03-046, la marge arrière minimale ne doit pas être inférieure à 5 mètres;
4. Malgré la grille des usages et normes de la zone C03-046, le rapport espace-bâti terrain minimal doit inclure les superficies respectives du bâtiment et de l'ensemble de la marquise dans le calcul de l'espace-bâti terrain sans être inférieur à 0,31;
5. Malgré les coefficients d'occupation du sol prescrits à la grille des usages et normes de la zone C03-046, les coefficients d'occupation du sol maximaux autorisés doivent inclure les superficies respectives du bâtiment et de l'ensemble de la marquise dans le calcul du coefficient d'occupation du sol sans être inférieurs à 0,31;
6. Malgré l'article 4.2.2, l'installation de deux conteneurs à déchets semi-enfouis est permise en cour avant, tel qu'illustré à l'annexe B;
7. Malgré les articles 4.2.8.10 et 4.2.8.15, l'implantation de la marquise et des îlots de pompe est autorisée, tel qu'illustré à l'annexe B;
8. Malgré l'article 4.2.8.11, l'aménagement de deux voies véhiculaires d'une largeur maximale de 10 mètres est permis pour les accès situés sur le boulevard Toupin et à la rue Lafrance, tel qu'illustré à l'annexe B;
9. Malgré l'article 4.2.8.11, il est permis que tout espace de terrain situé dans une marge avant, sauf un accès véhiculaire, ne soit pas gazonné et qu'il ne fasse pas l'objet d'un aménagement paysager, et qu'une bande continue d'une largeur minimale de 3 mètres doit être gazonnée le long de la ligne arrière et qu'elle soit aménagée, tel qu'illustré à l'annexe B;
10. Malgré l'article 6.1.16, l'installation d'une enseigne sur socle doit respecter une distance minimale de 3 mètres d'une ligne de terrain et doit avoir une hauteur maximale de 3,5 mètres.

SECTION IV CONDITIONS SPÉCIFIQUES

11. Un toit vert doit être aménagé sur au moins 75 % de l'ensemble du toit du bâtiment et de la marquise;
12. Deux bornes électriques de stationnement à recharges rapides doivent être aménagées;
13. Le projet doit viser une certification LEED.
14. Les annexes s'y rattachant sont jointes au sommaire décisionnel comme étant les annexes :

ANNEXE A
Territoire d'application

ANNEXE B
Plan implantation

ADOPTÉ.

CA21 08 0248

Le règlement numéro RCA08-08-0001-134 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1216322001).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021, le conseiller Jacques Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-134 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA21 08 0249

Le règlement numéro RCA08-08-0001-137 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1216322003).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-137 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA21 08 0250

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0001-138 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1216322004).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-138 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le projet de règlement à une consultation publique par webinaire qui se tiendra le 23 juin 2021, à 19 h, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA21 08 0251

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-138 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

(1216322004 – RCA08-08-0001-138)

ADOPTÉ.

CA21 08 0252

Le projet de règlement numéro RCA07-08-0012-9 modifiant le règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés est présenté au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1212839004).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer le projet de règlement numéro RCA07-08-0012-9 modifiant le règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, tel que présenté.

ADOPTÉ.

CA21 08 0253

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement numéro RCA07-08-0012-9 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

(RCA07-08-0012-9 - 1212839004)

ADOPTÉ.

CA21 08 0254

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214015 relatif à la nomination d'un chef de section du service à la clientèle à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de section du service à la clientèle à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement;

ATTENDU que le concours s'est tenu sous la juridiction de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer, madame Grace Wanya (matricule 100049136) au poste de chef de section du service à la clientèle à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement (poste : 48117 – emploi : 217870 – SBA : 266169 – Centre de responsabilité : 304754), à compter du 5 juin 2021. Les conditions de travail sont celles prévues à la Politique de dotation de la Ville ainsi qu'à celles des cadres de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA21 08 0255

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214016 relatif à la nomination permanente de Sophia Nicolas au poste d'agent de bureau à la Division des sports et des installations - Section des sports à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de bureau à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que l'affichage du poste s'est effectué du 19 au 23 avril 2021 (concours: SLA-21-VACA-792820-84346) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer Sophia Nicolas (matricule 100217159) au poste d'agent de bureau (poste : 84346 – emploi : 792820 – SBA : XX8600) à la Division des sports et des installations - Section des sports à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à compter du 5 juin 2021, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA21 08 0256

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214017 relatif à la titularisation de Mario Gourgue, col bleu, au poste de préposé à l'entretien - sports et loisirs - Section de l'aréna et des installations extérieures - Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'un poste de préposé à l'entretien est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de Mario Gourgue (matricule 100012332), employé col bleu, au poste de préposé à l'entretien - sports et loisirs - Section de l'aréna et des installations extérieures - Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, (poste : 40814 – Emploi : 600470 - SBA : 265385 - Centre d'opération 304727), sans effet rétroactif.

ADOPTÉ.

CA21 08 0257

Le certificat du secrétaire du Conseil d'arrondissement relatif à la tenue d'un registre sur le règlement numéro RCA21-08-2 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement est déposé conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Après avoir pris connaissance du certificat, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA21 08 0258

Le certificat du secrétaire du Conseil d'arrondissement relatif à la tenue d'un registre sur le règlement numéro RCA21-08-3 autorisant un emprunt de 13 031 000 \$ pour la réalisation d'aménagement et de réaménagement de divers parcs est déposé conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Après avoir pris connaissance du certificat, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA21 08 0259

Le certificat du secrétaire du Conseil d'arrondissement relatif à la tenue d'un registre sur le règlement numéro RCA21-08-4 autorisant un emprunt de 13 345 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière, d'éclairage et de signalisation est déposé conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Après avoir pris connaissance du certificat, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA21 08 0260

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20h50

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

Le **conseiller Aref Salem** souligne que le retour à la normale est en cours et que la vie reprend avec enthousiasme dans les espaces publics, mais qu'il faut quand même maintenir les distances et les mesures sanitaires jusqu'à ce que la population ait son 2e vaccin et que bientôt 75% de la population aura son 1er vaccin. Il prend bonne note du travail remarquable fait par le CIUSS local et remarque que la clinique de vaccination Vanier et quelques cliniques éphémères sont en pleine opération pour combler le léger déficit de vaccination dans l'arrondissement. Il ajoute que l'on est rendu dans le dernier droit et on va s'en sortir très bientôt.

Il se dit très fier du prix reçu par l'arrondissement pour le corridor de biodiversité qui est le fruit d'un travail de qualité par les services de l'arrondissement et il transmet ses félicitations à ce sujet à la directrice et ses équipes.

Il rappelle que le 1er juin est le dernier jour pour effectuer le premier versement pour le paiement des taxes municipales et que malgré l'extension des délais pour ce paiement il ne faut pas oublier cette échéance aujourd'hui. La prochaine échéance est le 1er septembre.

Il souligne qu'une clinique de don de sang qui se tiendra les 7 et 8 juin prochains au Centre des loisirs. Les besoins en don de sang sont toujours importants et il invite la population à venir en grand nombre. Il n'y a pas de rendez-vous à prendre.

De plus, il tient à souligner le départ de Paul Lanctôt, chef de division aux communications, d'ici la fin de la semaine pour une retraite bien méritée. Remerciement sincère pour toutes ces années de dévouement.

Finalement, il rappelle que la fête des Pères approche et désire souhaiter une très belle fête aux pères et pères en devenir.

La **conseillère Michèle D. Biron** souligne que la distanciation et le port des masques sont deux choses encore très importantes et essentielles pour parvenir à sortir de cette pandémie. Il faut absolument maintenir cette pratique pendant les prochaines semaines et ne pas laisser tomber.

Elle ajoute que l'utilisation des parcs et des espaces verts est fortement encouragée, mais rappelle qu'il faut faire le ménage après l'utilisation des espaces publics, faire son ménage pour que les prochains groupes n'aient pas à le faire à leurs places, il faut collaborer pour passer un bel été en santé et en sécurité.

Elle souhaite une bonne fête des papas, mais également aux grands-papas et ajoute qu'avec la fête de la St-Jean et du Canada qui s'en viennent, nous devons tout faire pour protéger les plus vulnérables et le faire dans le respect. On arrive enfin au but !

Elle termine en souhaitant un bon anniversaire à ses collègues Jacques Cohen et Aref Salem qui auront une année de plus en juin.

Le **conseiller Francesco Miele** souligne que l'on passe en zone orange à compter de lundi prochain et a une pensée pour les lieux de culte qui passent à 100 personnes à l'intérieur. Cependant, les funérailles et les mariages demeurent à 25 personnes.

Chaque activité a ses particularités et cela ne sera pas de tout repos pour savoir ce qui sera permis et ce qui sera interdit. Des mesures seront annoncées pour permettre le plus de liberté, mais de manière sécuritaire et l'arrivée de la deuxième dose va nous permettre de reprendre nos activités normales.

Il tient aussi à souligner les grandes qualités de la population de Saint-Laurent qui accepte de vivre ensemble dans la sécurité et une harmonie certaine, malgré les conflits qui affligent encore le Moyen-Orient. À cet effet, il fait un appel au calme et demande à la population de rester à l'écoute pour ne pas accepter que des conflits étrangers deviennent une occasion de mettre en péril l'harmonie locale.

Le **conseiller Jacques Cohen** mentionne qu'avec l'arrivée de juin, du beau temps, des fleurs, des marches extérieures, des pique-niques, des piscines il faut encore faire encore attention à notre santé. De plus, nous devons tous contribuer pour que nos parcs restent beaux et propres. Les parcs appartiennent à tout le monde et cela sans distinction de race, couleur ou nationalité.

Il rappelle également que juin est le mois de l'histoire des autochtones et aussi le mois de la fierté LGBTQ2s+.

Il souhaite un bon anniversaire à son collègue Aref Salem et une belle et joyeuse fête de la St-Jean à tous.

Le **maire Alan DeSousa** souligne avec humour que les deux élus qui célèbrent leurs anniversaires en juin auront donc un peu plus de maturité et que cela est une bonne chose pour le conseil.

Il note la contribution de Paul Lanctôt dans les nombreux dossiers qu'il a traités en plus de deux décennies et il a été fort apprécié au fil des années. Il lui souhaite une très belle retraite.

Il mentionne l'arrivée de Sonia Beauchemin, à titre de chef de division aux communications, qui revient parmi nous après son départ en 2003, et lui souhaite la bienvenue.

Il reconnaît que le prix national des architectes paysagistes du Canada, remis à l'arrondissement en conséquence du travail fait par les équipes de madame Bastien, sur le corridor de biodiversité à Saint-Laurent est un beau succès pour tous.

Il termine en ajoutant qu'il est important pour chacun de nous d'être un agent de paix et de la transmettre à nos citoyens. Ici, à Saint-Laurent on vit en paix et en harmonie où la paix sociale, la tolérance et le respect du tissu social comptent énormément. Ne laissons pas les problèmes venus d'ailleurs viennent brouiller la belle solidarité vécue quotidiennement à Saint-Laurent.

CA21 08 0261

La deuxième période des questions du public débute à 21h20.

Aucune question n'a été posée

CA21 08 0262

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21h21.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 29 juin 2021.
